



VILLE DE MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Eddy LUSSIANA

..... Patrice MOREL (pouvoir à Serge LACROIX)

..... Nicolas BOEUF (pouvoir à Laurence MAS)

Membres absents : Magali PEUGET

..... Alain-Stéphane OBERSON

..... Grégoire LONG

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Madame Hülya KAPTAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 24 mai 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis la précédente séance du Conseil Municipal, à savoir :

- ✓ 2° commission : jeudi 26 mai 2016
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 7 juin 2016
- ✓ 1° commission et CCAS : mardi 14 juin 2016
- ✓ Réunion de l'exécutif : jeudi 23 juin 2016
- ✓ 3° commission : mercredi 29 juin 2016

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Tour de France : liste des animations hors ASO & autres documents
- ✓ Synthèses des rapports de délégation Veolia Eau et Dalkia
- ✓ Subventions aux associations : tableau synthétique
- ✓ Décisions modificatives

M. le Maire invite les conseillers municipaux à regarder les dessins réalisés par l'ensemble des élèves de l'école Saint-Joseph en remerciement du prêt de la grenette pour la fête de l'école. Ces dessins sont affichés en salle du Conseil Municipal.

Par ailleurs, une photographie des membres du Conseil Municipal sera prise à l'issue de cette séance pour le site internet.

Monsieur le Maire rappelle que cette séance sera suivie d'une réception au Salon d'Honneur, à l'occasion du départ à la retraite d'André Cesco au 1^{er} juillet de cette année.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ AMI Bourg centre : Etude de programmation
Lancement de la consultation et demande de financement

Il est rappelé que le Parc naturel régional du Haut Jura a déposé une candidature pour les bourgs centres du Haut Jura dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Région Bourgogne / Franche Comté pour la revitalisation des bourgs centres.

La commune de Moirans-en-Montagne fait partie des bourgs centres retenus par cet AMI en phase 2 – Etude de programmation. Dans ce contexte, il appartient à la commune de Moirans-en-Montagne d’engager une consultation pour le recrutement d’un cabinet chargé de la réalisation de l’étude de programmation, selon la procédure adaptée du Décret n°2016-360 – Article 27 du 25 mars 2016.

M. le Maire propose d’engager cette consultation et de solliciter l’aide du Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au taux maximum, ainsi que le concours de la Communauté de Communes Jura Sud pour la réalisation de cette étude de programmation.

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d’abstentions : 0

1. Communauté de Communes Jura Sud – Département du Jura

➤ Communauté de Communes Jura Sud : rapport d’activité 2015

Monsieur le Maire présente le rapport d’activité 2015 de la Communauté de Communes Jura Sud, édité chaque année par la collectivité. Un exemplaire papier est consultable en mairie, ainsi qu’une version informatisée sur le site internet de la Communauté de Communes.

➤ Tour de France : préparation du départ de la 16^{ème} étape

Monsieur le Maire présente la liste des animations organisées autour de l’événement global porté par Amaury Sport Organisation. Une conférence de presse organisée par le Département du Jura se tiendra en mairie le 7 juillet prochain. M. le Maire attire également l’attention des conseillers municipaux sur l’animation organisée en partenariat avec Eric Barone au profit de l’Association « Dans les pas d’Elia ». Cette conférence sur le thème du dépassement de soi dans le milieu sportif aura lieu au ciné-théâtre le vendredi 15 juillet.

Il informe également le Conseil des arrêtés municipaux règlementant le stationnement et la circulation et lance un appel à bénévolat pour aider sur différents postes le jour J.

La communication sur cet événement est relayée sur les sites web www.letour.jura.fr et www.moiransenmontagne.fr ainsi que sur la page Facebook de la mairie de Moirans-en-Montagne.

Depuis le mois de février dernier, une réunion hebdomadaire se déroule avec les différents services de la mairie et de la Communauté de Communes afin de planifier ce départ. Trois groupes de travail ont été créés :

- Commission Animations : Claude Bénier-Rollet et Laurence Mas
- Commission Décoration : Jacques Zaninetta et Dominique Lacroix
- Commission Logistique : Didier Berrez, Jean-Pierre Lançon, Jean-Charles Dalloz et Gérald Husson

En outre, 3 réunions avec l’organisateur du Tour de France, ASO, 2 réunions avec France Télévisions et 3 réunions avec les services de la Préfecture du Jura et les services de l’Etat ont déjà eu lieu.

A ce jour (J-14), la mobilisation des bénévoles de chaque commission, des agents municipaux et intercommunaux ainsi que des élus est très forte.

Il faut aussi noter la mobilisation importante de la population autour de la décoration des maisons, et autres espaces publics.

Ce 18 juillet sera un moment fort de la vie moirantine, en espérant que tout se passera dans les meilleures conditions. M. le Maire rappelle que la sécurité civile sera présente en plus du dispositif du Tour de France, Jean-Pierre Brocard étant le médecin bénévole.

2. Avancement des travaux des commissions communales

➤ Commission Affaires sociales – Logement

Repas des Anciens

Jean-Pierre Brocard informe le Conseil que le repas des Anciens aura lieu le dimanche 23 octobre 2016. Le thème retenu est le western. Le groupe SAM a été retenu pour l'animation, pour un coût de 450 €. Le traiteur Pernin sera chargé de la restauration. Les résidents de la maison de retraite de Moirans-en-Montagne sont conviés à ce repas. En outre, un goûter sera préparé le vendredi 14 octobre à la résidence du Moulin dans le cadre de la semaine bleue.

➤ Commission Education Culture Vie associative

Ecole du numérique – Convention avec l'Académie de Besançon

Laurence Mas rappelle que les classes mobiles sont financées par l'Education Nationale à hauteur de 4 500 € maximum. Un dossier a été déposé pour l'école primaire Roger Millet le 10 mars 2016 et validé par l'Education Nationale. Le budget primitif 2016 prévoyait l'acquisition de vidéoprojecteurs (2ème tranche pour l'école primaire). Laurence Mas explique qu'après concertation avec Fabrice Despres et ses enseignants, il a été proposé d'acquérir une classe mobile. Une consultation auprès de plusieurs fournisseurs a été engagée.

Pour obtenir le financement de l'Etat, il convient de passer une convention avec l'Académie de Besançon qui prévoit :

- Un partenariat entre la commune et l'Education nationale pour la mise en œuvre du projet numérique de l'école et son pilotage ;
- Le financement des équipements : 8 000 € de dépense subventionnable par classe mobile, 50% de subvention par classe mobile (4 000 €) - 3 classes mobiles par école maximum ;
- Le financement de l'achat de ressources pédagogiques numériques à hauteur de 500 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour valider les termes de cette convention :

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Nouveaux temps périscolaires – Tarification 2016-2017

En date du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal a délibéré afin de fixer les tarifs des nouveaux temps périscolaires. Le comité de pilotage PEDT avait souhaité favoriser l'accès à la sieste pour les élèves de maternelle, en cohérence avec les enjeux de la réforme des rythmes scolaires : prendre en compte avant tout l'intérêt de l'enfant.

La Direction Départementale Jeunesse & Sports imposant l'uniformité des tarifs des TAP Activités et Sieste, il est nécessaire de fixer un tarif unique compris entre 0,91 € et 1,40 € (modulé en fonction des revenus) pour l'année scolaire 2016-2017 - sous réserve d'obtenir de la part de l'Etat le versement du fonds de soutien ainsi que l'aide spécifique des rythmes scolaires.

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Métiers d'Art

Laurence Mas rappelle que Nicolas Bœuf est l' élu référent pour les labels « Ville & Métiers d'Art » et « Station Verte ».

JEMA 2016 à Ravilloles

Laurence Mas présente un bilan de la 2^{ème} édition des JEMA organisée par le Collectif du Haut Jura à l'Atelier des Savoir-faire de Ravilloles. La fréquentation a été tout à fait satisfaisante : 1 300 personnes sur le week-end. La manifestation a été couverte par Jura Web TV. Le bilan financier est positif en rappelant que la commune de Moirans-en-Montagne participe à hauteur de 500 €. Les JEMA 2017 se dérouleront vraisemblablement à Morez.

Présentation des œuvres des élèves des DMA 2016

Les œuvres réalisées par les étudiants en DMA ont été présentées le samedi 25 juin 2016 à la Salle des Fêtes lors de la remise des diplômes. Le thème des DMA cette année était « Quiproquo ». M. le Maire ajoute que la présentation de ces œuvres à la salle des fêtes est une bonne idée. Chaque étudiant présente sa réalisation au public. A noter que la promotion 2016 compte 5 majors, ce qui atteste de la créativité de ces élèves. Par ailleurs, la maquette de l'œuvre qui sera installée sur le rond-point sud de Moirans-en-Montagne a été dévoilée au public à cette occasion.

Salon des Métiers d'Art de Longwy

La ville de Longwy invite le(s) référent(s) de notre commune à son 2^{ème} salon des Métiers d'Art les 12 et 13 novembre 2016. Un artisan local de la pépinière des Crozets se propose de participer afin de faire découvrir le savoir-faire de notre territoire.

Assemblée Générale de Ville & Métiers d'Art

Nicolas Bœuf a été contraint d'annuler son voyage à Paris pour assister à l'AG de « Villes et Métiers d'Art » pour cause de grève SNCF. Il n'a donc pas pu assister à la réunion comme prévu initialement.

Communication : nouveaux supports en ligne

Le nouveau site internet est en ligne, ainsi que la page Facebook officielle de la mairie de Moirans-en-Montagne. Laurence Mas tient à remercier Isabelle et Véronique qui ont largement contribué à la mise en ligne des contenus, ainsi qu'à leur mise à jour.
Les « Brèves Municipales » du mois de juillet 2016 ont été distribuées dans les boîtes à lettres moirantines fin juin.

➤ Commission Travaux / Environnement

Agenda d'accessibilité / Mission de maîtrise d'œuvre

Faute d'offres de la part des cabinets spécialisés, le sujet est reporté au prochain conseil du mois de septembre.

Rapports de délégation de service public 2015 Dalkia et Veolia

Didier Berrez propose d'examiner la synthèse des rapports de délégation Veolia Eau et Dalkia distribuée en début de séance.

Veolia Eau – Les grandes lignes :

- 176 525 m³ d'eau potable achetés au Syndicat de Vouglans (contre 191 503 m³ en 2014)
- 124 375 m³ d'eau potable vendus (contre 107 657 m³ vendus en 2014) – Forte hausse (+ 10,6%) : conditions météorologiques de l'été 2015 (très chaud). Rappel : l'année 2014 était en revanche pluvieuse.
- Rendement du réseau : 74,5% (contre 61.6% en 2014)
- Qualité du service rendu – Bilan analytique :
 - ✓ Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%
 - ✓ Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100%

- **Faits marquants :**
 - ✓ Analyses sur le réseau = 100% conformes = eau d'excellente qualité et conforme à la réglementation sur les eaux destinées à la consommation humaine pour la 3^{ème} année consécutive.
 - ✓ Nette progression du rendement du réseau, l'objectif est atteint.
 - ✓ 5 fuites réparées cette année dont 2 sur canalisation
 - ✓ Baisse des volumes achetés (-8%).
- **Bilan financier :**
 - ✓ Compte de résultat :

Produits :	371 555 € (contre 339 651 € en 2014)
Charges :	361 162 € (contre 369 129 € en 2014)
Excédent :	+ 6 930 € (contre - 29 478 € en 2014)

Didier Berrez ajoute qu'un contrôle de l'Agence Régionale de Santé a eu lieu le 15 juin 2016. Il s'agissait d'une visite des installations en présence de Veolia.

Par ailleurs, Veolia Eau attire notre attention sur la nouvelle gestion des impayés. La loi Brottes du 15 avril 2013 interdit le recours aux coupures d'eau.

Dalkia – Les grandes lignes :

Faits marquants :

- Organisation d'une réunion de communication à destination des usagers et parties prenantes du réseau de chaleur.
- Certification du système de management de la sécurité selon le référentiel ILO OSH 2001 (seul document internationalement reconnu sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail).
- Aucun accident de travail sur le périmètre la Délégation de Service Public
- Réalisation des plans de prévention avec les entreprises intervenant sur le site
- Application de protocoles de chargement / déchargement
- Contrôle annuel des équipements individuels et collectifs de protection
- Mise à disposition d'un détecteur multi gaz et seuil d'O2 pour les interventions en espace confiné

Qualité du service rendu :

- Transmission des alarmes de panne : résolu
- Convoyeur de biomasse (entraînement partie supérieure) : remplacement des paliers.
- Pas de perturbation du service en 2015
- Aucun incident ayant un impact environnemental

Bilan financier :

Compte de résultat :	Produits :	601 323 € (contre 586 890 € en 2014)
	Charges :	591 915 € (contre 550 262 € en 2014)
	Excédent :	+ 9 408 € (contre + 36 628 € en 2014)
	Résultat cumulé de la DSP : - 533 K€	

Urbanisme : Périmètre de Protection des Monuments Historiques

Monsieur Michel JEAN, Architecte des Bâtiments de France, a proposé de revoir le périmètre de protection des monuments historiques (hôtel de ville, église, chalet, fontaine de l'hôtel de ville). Cette proposition a été soumise puis validée par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en juin 2015.

Didier Berrez propose aujourd'hui de l'adopter telle que validée par cette Commission, sachant que la suite de la procédure est soumise à l'article R621-92 du Code du Patrimoine : instruction conduite sous l'autorité du Préfet, à savoir une enquête publique et un arrêté préfectoral.

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

➤ **Commission Finances**

Analyse financière – Centre des Finances Publiques

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'Eric Guillerey, percepteur de Moirans-en-Montagne a réalisé une analyse financière du budget principal de la commune pour l'année 2015. Cette analyse vient à la suite de l'audit financier réalisé par la Direction Régionale des Finances Publiques en 2014. Elle présente les ratios financiers traditionnels : capacité d'autofinancement brute, nette, le taux d'endettement, les recettes et dépenses de fonctionnement etc. Le dossier est consultable en mairie.

M. le Maire rappelle qu'un compte administratif sera établi à fin juin, afin de connaître l'état d'avancement des dépenses et des recettes. Enfin, une certaine attention doit être portée aux budgets « annexe » de la collectivité. A titre d'exemple, la Communauté de Communes Jura Sud rencontre des difficultés notables avec ses budgets liés aux zones d'activité.

Subventions 2016 aux associations

Jacques Bauduret présente les propositions de subventions définies par la commission des Finances, en demandant au Conseil de bien vouloir se prononcer :

	CA 2015	BP 2016	CM du 24 mai 2016	Proposition	Commentaires
Les Francas	177 450	123 800	40 000	50 000	2 ^{ème} Acompte
La Fraternelle	25 000	25 000		12 500	1 ^{er} Acompte
OGEC – Ecole Saint-Joseph	25 250			24 260	Calcul selon les coûts de l'école publique
Ecoles publiques - Coopératives	500	500		500	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	335	335		335	
CC Jura Sud – Exposition AFTAB (6281 – Concours divers)		3 000		3 000	

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Décisions modificatives

Jacques Bauduret présente les documents remis à chaque conseiller municipal en début de séance. Ces décisions modificatives portent sur :

- Intégration du montant définitif du FPIC, soit 45 253 € contre 40 000 € prévu au budget.
- Amortissement des subventions des amendes de police : 30 410 €
- Un titre annulé correspondant à une facture de vente de bois : l'acheteur n'a jamais exploité la parcelle, la vente est donc annulée (1 500 €).
- Incorporation d'un bien sans maître dans l'inventaire : 2 100 €
- Remboursement de caution aux locataires : 350 €
- Intégration de la facture des Ets. Gertem pour le logement insalubre (non prévu au budget) : 8 775 €

- Refacturation de cette facture Gertem au propriétaire : 8 775 €

M. le Maire propose de procéder au vote :

- Nombre de voix pour : 15
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Indemnités des élus – Modalités de calcul

Le Conseil Municipal a délibéré le 24 mai 2016 pour fixer le montant de l'indemnité d'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal Délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de 6 %.

Or, l'article L.2123-24-1 - alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice. Il convient donc de revoir le mode de calcul des indemnités du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire propose de conserver le même niveau de rémunération pour le Maire et les Adjoints (pour mémoire, lors de sa prise de fonctions en 2014, le conseil avait décidé la baisse de la rémunération des élus par rapport au précédent mandat). Pour ce faire, il propose de baisser le taux en pourcentage de l'Indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le maire et les adjoints et d'appliquer la bonification de 15 % sur la rémunération du maire et des adjoints (Moirans-en-Montagne, chef-lieu de canton) pour obtenir le même niveau de rémunération :

IB 1015		3 801,47 €		Total de l'indemnité	
% maxi	Montant	Indemnité recalculée	Nouveau Taux	1,15	
43%	1 634,63 €	1 421,37 €	37,39%	1 634,58 €	
16,5%	627,24 €	545,51 €	14,35%	627,34 €	
16,5%	627,24 €	545,51 €	14,35%	627,34 €	
16,5%	627,24 €	545,51 €	14,35%	627,34 €	
16,5%	627,24 €	545,51 €	14,35%	627,34 €	
		228,09 €	6,00%		
	4 143,60 €	3 831,50 €		4 143,93 €	
109,0%	109,00%	100,79%	100,79%		

- Nombre de voix pour : 14
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstention : 1

Frais de représentation

A la demande du Centre des Finances Publiques de Moirans-en-Montagne, il convient de déterminer les modalités de liquidation des frais de représentation :

- Les frais de représentation seront remboursés à hauteur des justificatifs produits ;
- Les frais devront s'inscrire dans le cadre d'un événement de représentation de l' élu au bénéfice de la commune et devront donc être justifiés comme tel.

Questions diverses

Vente du terrain communal au groupe Schiever (Bi1) :

La direction du groupe Schiever a confirmé dans un courrier en date du 28 juin 2016 son projet de construction d'un nouveau magasin à Moirans-en-Montagne. L'investissement prévu pour cela est reporté en raison d'autres investissements portés par le groupe à l'échelle nationale.

Agence de l'Eau

Les abonnés peuvent prendre connaissance des informations sur la qualité de l'eau sur le site : www.eaurmc.fr

Remerciements :

- ✓ Monsieur Jacques Baroude, pour le tilleul offert par la commune à l'occasion de son départ à la retraite. Le tilleul argenté de Hongrie a trouvé sa place à Charchilla.
- ✓ L'association « Jura Cyclisme » pour l'accueil de la 11^{ème} édition du Tour du Jura à Moirans-en-Montagne.
- ✓ L'association « La Gaule Moirantine » pour le prêt de la grenette à l'occasion du vide-grenier spécial pêche du 22 mai 2016.
- ✓ L'OGEC - Ecole Saint-Joseph pour le prêt de la Grenette à l'occasion de la fête de l'école, en raison de la météo.
- ✓ L'association Juralliance – Foyer Saint-Joseph (Maison d'enfants Champandré de Lavans-les-sainte-claude) pour le prêt du camion de la commune.
- ✓ Courrier du Club de sculpture concernant leur projet de sculpture à installer dans le hall du cinéma François Truffaut. L'association Jura Sud Activités participera au financement de cette sculpture.
- ✓ Présentation de l'insertion dans le magazine « Numéro 39 » de l'été 2016.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée, lève la séance à 20 heures 30 et invite les conseillers municipaux et les agents présents à rejoindre le Salon d'Honneur pour la réception organisée pour le départ à la retraite d'André Cesco.

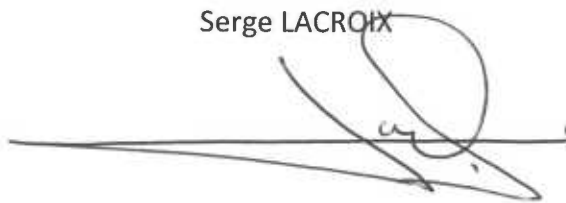
La secrétaire de séance

Hülya KAPTAN



Le Maire

Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BANDURET 	Estelle BERREZ 	Nicolas BCEUF
Anabelle BOUVARD 	Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Mekia ED-DHIMENE 	Hülya KAPTAN 	Jean-Pierre LANÇON 
Eddy LUSSIANA	Patrice MOREL	Sandrine PRUDENT 			